



**PRÉFÈTE  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service économie des territoires, agriculture  
et forêt

**Direction départementale  
des territoires**

Périgueux, le

**21/01/26**

Affaire suivie par : Laurent PEZON

Tél : 05 53 45 56 40

Courriel : laurent.pezon@dordogne.gouv.fr

Monsieur le co-président,

J'accuse réception de votre courrier relatif aux pratiques de gestion sylvicole et forestière en Dordogne et vous remercie pour l'attention portée à ces enjeux.

Concernant votre demande récurrente d'abaissement du seuil préfectoral d'autorisation de coupe, mes services ont conduit un travail spécifique sur ce sujet. Les éléments d'analyse ont été formalisés dans une plaquette à vocation pédagogique, présentée sur le terrain à l'occasion de la signature de la charte voirie forestière, en présence des acteurs locaux de la filière. Cette démarche vise à expliciter les fondements techniques et réglementaires du seuil actuellement en vigueur. Votre association n'était malheureusement pas présente lors de cette présentation, à laquelle nous vous avions convié. Je vous adresse, en pièce jointe, ce document de synthèse.

Cette analyse repose sur des données objectives relatives à la forêt périgourdine, qui couvre environ 410 000 hectares, soit 45 % du territoire départemental, et dont la surface a progressé de 13 % depuis 1963 (source IGN), traduisant l'absence de perte nette de surface forestière. La propriété forestière, à 99 % privée et particulièrement morcelée, se caractérise par une surface moyenne par propriétaire d'environ 4 hectares. Les propriétés de plus de 4 hectares représentent ainsi près de 81 % de la surface forestière du département, tandis que les surfaces comprises entre 1 et 4 hectares ne constituent qu'environ 13 % de la surface forestière totale.

Dans ce contexte, le seuil préfectoral fixé à 4 hectares, déjà abaissé en 2013 à l'issue d'une concertation locale, apparaît cohérent au regard de la structure foncière, du niveau d'encadrement existant par les documents de gestion durable, des dispositifs de contrôle et de reconstitution prévus par le code forestier, ainsi que des seuils retenus dans les départements voisins présentant des caractéristiques forestières comparables.

Monsieur Guillaume Georgel  
SOS Forêt Dordogne  
37 rue de Puyguiller  
24190 Saint Germain du Salembre

Adresse postale : DDT de la Dordogne – Cité administrative  
CS 74000

24053 Périgueux cedex

Adresse physique : DDT de la Dordogne – 16, rue du 26ème RI – PÉRIGUEUX  
Tél : 05 53 45 56 00 – Fax : 05 53 45 56 50 – Mail : [ddt@dordogne.gouv.fr](mailto:ddt@dordogne.gouv.fr)

Ces éléments conduisent à considérer que le territoire forestier départemental est d'ores et déjà largement encadré et contrôlé.

S'agissant de votre demande relative à la nécessité d'appréhender les chantiers forestiers dans leur globalité, mes services s'attachent, dans la mesure du possible, à disposer d'une vision d'ensemble des situations rencontrées, en s'appuyant à la fois sur les outils de cartographie disponibles et sur les constats, réalisés sur le terrain. L'action de mes services s'inscrit dans le cadre juridique du code forestier, qu'il leur appartient de mettre en œuvre et d'adapter aux situations rencontrées, dans les limites prévues par les textes. Ils participent ainsi à une gestion durable de la forêt périgourdine et à l'équilibre des fonctions écologique, économique, sociale et patrimoniale assurées par la forêt dans notre département. Enfin, nous restons très attentifs aux signalements que vous pouvez nous faire sur d'éventuelles coupes de bois qui ne seraient pas réglementaires.

La démarche de concertation à laquelle votre association participe dans le cadre du "dire de l'Etat" contribue à la compréhension de ces enjeux par le grand public et au nécessaire dialogue entre les acteurs pour accompagner la vitalité et le développement de nos espaces forestiers.

Au regard de vos nombreuses interventions de ces dernières semaines, j'ai également demandé au directeur de la DDT de la Dordogne de vous recevoir afin que vous puissiez ensemble aborder les différents sujets qui vous préoccupent concernant la forêt périgourdine. Il va revenir vers vous rapidement pour vous proposer un rendez-vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le co-président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La préfète,

